

COMPTE RENDU du Comité Syndical du Lundi 6 novembre 2017

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du 24 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mr Joël GUIN, Président, le lundi 6 novembre 2017 à 16 H 30.

ETAIENT PRESENTS :

Pour la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon : Mmes ANCEY, GOTTRA, REZOUALI, Mrs GUIN, CHRISTOS, COSTA, MOUREAU, PALMA, PHALY.

Pour la Communauté de Communes les Sorgues du Comtat : Mme MARTINEZ, Mrs BERARD, FOURNET, GRAU, MACHABERT, MUS

Pour la Communauté de Communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse : Mme ANDRZEJEWSKI et Mr KLEIN.

ETAIENT EXCUSES REPRESENTES : Mr GABERT par Mme MARTINEZ, Mr HARELLE par Mr MUS, Mr LAGNEAU par Mr GRAU, Mr BAYON DE NOYER par Mme ANDRZEJEWSKI, Mr MOLLAND par Mr KLEIN.

ETAIENT EXCUSES : Mme DUPRAT, Mrs BARDISA, BEL, CERVANTES, COUSTON, DEMANSE, FOUILLER, GRANIER, PARIGOT et PONCE.

Assistaient également : Mmes MASANTE, MILESI et Mr JULLIEN.

Représentants des Communautés : 32 Délégués présents : 17 Procurations : 5 QUORUM : 17

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir.
La séance est ouverte à 16 h 30 par Mr Joël GUIN, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur KLEIN est désigné pour assurer le secrétariat de séance, il sera assisté de Mr JULLIEN et Mme MASANTE.

Pas d'observation

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 22

Approbation du procès-verbal du Comité du 26 JUIN 2017

Le Président propose de mettre aux voix l'approbation du PV du dernier comité syndical.

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 22

COMPTE RENDU du Comité Syndical du Lundi 6 novembre 2017

1°) PATRIMOINE DU SIDOMRA – APUREMENT DU COMPTE 2764 « CREANCES PERSONNES DE DROIT PRIVE» ET TRANSFERT AU COMPTE 213

Rapporteur : Mr Joël GUIN, Président

Des travaux de rapprochement comptable menés avec Mr LEROY, Trésorier Principal d'Avignon Municipale, font apparaître la nécessité d'apporter différentes régularisations afin d'ajuster le bilan patrimonial du Syndicat.

Il convient d'apurer le compte 2764 par opération d'ordre non budgétaire par virement au compte 213.

Le Comité Syndical autorise Monsieur LEROY, Trésorier DGFIP du SIDOMRA à procéder aux opérations comptables susvisées.

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 22

2°) REGULARISATION – ETAT DE L'ACTIF

Rapporteur : Mr Joël GUIN, Président

L'état de l'actif du SIDOMRA présente des différences d'amortissements de 1 centime suite à des erreurs d'arrondis pour les immobilisations.

Le Comité Syndical autorise le Trésorier principal à régulariser les écritures d'amortissements.

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 22

3°) ETAT DE L'ACTIF – REGULARISATION DE LA CESSION DU QUAI A DECHETS DU PONTET AU GRAND AVIGNON

Rapporteur : Mr Joël GUIN, Président

En 2004, le SIDOMRA a rétrocedé à l'euro symbolique les équipements. Le rapprochement de l'état de l'actif du SIDOMRA avec le compte de gestion du comptable public fait ressortir la nécessité d'une régularisation des montants d'immobilisations rétrocedées aux communautés adhérentes.

Il convient de sortir de l'actif du SIDOMRA pour cette valeur nette comptable régularisée : Le quai à déchets du Pontet en le rétrocedant à la communauté d'agglomération du Grand Avignon pour une valeur de bilan de : 403 216.82 €

Le conseil syndical délibère pour solliciter la Communauté d'agglomération afin qu'elle délibère et inscrive ce montant dans son état de l'actif par opération comptable non budgétaire et autorise le Président à signer toutes pièces à intervenir

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 22

COMPTE RENDU du Comité Syndical du Lundi 6 novembre 2017

4°) ETAT DE L'ACTIF – REGULARISATION DE LA CESSION DE LA DECHETERIE DU THOR A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SORGUES ET DES MONTS DE VAUCLUSE

Rapporteur : Mr Joël GUIN, Président

En 2004, le SIDOMRA a rétrocedé à l'euro symbolique les équipements. Le rapprochement de l'état de l'actif du SIDOMRA avec le compte de gestion du comptable public fait ressortir la nécessité d'une régularisation des montants d'immobilisations rétrocedées aux communautés adhérentes.

Il convient de sortir de l'actif du SIDOMRA pour cette valeur nette comptable régularisée : La déchèterie du Thor en la rétrocedant à la Communauté de Communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse pour une valeur de : 190 652.55 €

Le conseil syndical délibère pour solliciter la Communauté de Communes afin qu'elle délibère et inscrive ce montant dans son état de l'actif par opération comptable non budgétaire et autorise le Président à signer toutes pièces à intervenir

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 22

5°) ETAT DE L'ACTIF – REGULARISATION DE LA CESSION DE LA DECHETERIE DE PERNES LES FONTAINES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES SORGUES DU COMTAT

En 2004, le SIDOMRA a rétrocedé à l'euro symbolique les équipements. Le rapprochement de l'état de l'actif du SIDOMRA avec le compte de gestion du comptable public fait ressortir la nécessité d'une régularisation des montants d'immobilisations rétrocedées aux communautés adhérentes.

Il convient de sortir de l'actif du SIDOMRA pour cette valeur nette comptable régularisée : La déchèterie de Pernes en la rétrocedant à la Communauté de Communes les Sorgues du Comtat pour une valeur de : 470 614.70 €

Le conseil syndical délibère pour solliciter la Communauté de Communes afin qu'elle délibère et inscrive ce montant dans son état de l'actif par opération comptable non budgétaire et autorise le Président à signer toutes pièces à intervenir

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 22

6°) ETAT DE L'ACTIF – REGULARISATION DE LA CESSION DE LA DECHETERIE DE SORGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES SORGUES DU COMTAT

En 2004, le SIDOMRA a rétrocedé à l'euro symbolique les équipements. Le rapprochement de l'état de l'actif du SIDOMRA avec le compte de gestion du comptable public fait ressortir la nécessité d'une régularisation des montants d'immobilisations rétrocedées aux communautés adhérentes.

COMPTE RENDU du Comité Syndical du Lundi 6 novembre 2017

La déchèterie de Sorgues en la rétrocédant à la Communauté de Communes les Sorgues du Comtat pour une valeur de : 279 746.62 €, (compte tenu de l'adhésion de Sorgues et Bédarrides au 1^{er} janvier 2017.)

Le conseil syndical délibère pour solliciter la Communauté de Communes afin qu'elle délibère et inscrive ce montant dans son état de l'actif par opération comptable non budgétaire et autorise le Président à signer toutes pièces à intervenir

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 22

7°) ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE MIS EN PLACE PAR LE CDG 84 POUR LA COUVERTURE DES RISQUES STATUTAIRES

Rapporteur : Mr Joël GUIN, Président

Par délibération en date du 20 février 2017, le SIDOMRA a donné mandat au CDG 84 pour la négociation d'un contrat d'assurance groupe garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics du Vaucluse.

Ce contrat permettrait au SIDOMRA le remboursement des salaires versés aux agents, en cas de survenance d'un sinistre ou de maladie.

Par lettre du 8 août 2017, le Centre de Gestion a informé le SIDOMRA de l'attribution du marché au groupement SOFAXIS/CNP ASSURANCES et des conditions du contrat.

Le Comité Syndical, APPROUVE l'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de Vaucluse et attribué au groupement SOFAXIS/CNP ASSURANCES.

RISQUES GARANTIS ET CONDITIONS	FORMULE 3
Accident du travail / maladie professionnelle - Frais de soins (y compris reprise du passé) + remboursement de la rémunération	Sans franchise
Décès	
Longue maladie / longue durée - remboursement de la rémunération	Sans franchise
Maternité / adoption	
Maladie ordinaire - remboursement de la rémunération	Franchise 30 jours
TAUX	5,30 %

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 22

8°) RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU SIDOMRA REPRESENTANT LE SYNDICAT A LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) DE L'INSTALLATION « SUEZ RV ENERGIE » A VEDENE

Rapporteur : Mr Joël GUIN, Président

La commission de suivi de site (CSS) de l'installation «SUEZ RV ENERGIE» (ex NOVERGIE) a été créée le 20 Février 2013, avec un mandat de 5 ans, qui arrive à terme le 20 Février 2018.

COMPTE RENDU du Comité Syndical du Lundi 6 novembre 2017

Cette CSS, présidée par Mr le Préfet a pour mission de créer un cadre d'échanges sur les actions menées par l'exploitant du site, suivre l'activité de l'installation classée et promouvoir l'information du public. Elle est composée de différents collèges, administrations de l'Etat, élus des collectivités territoriales de la commune d'installation et voisines du site, associations de protection de l'environnement, direction du site, salariés représentant le personnel, le SDIS.

Par courrier du 7 Septembre 2017, les services de la préfecture ont saisi le syndicat, en lui demandant de délibérer pour renouveler les membres de la commission.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, renouvelle ses représentants à la Commission de Suivi de Site :

- Mr Joël GUIN, comme membre titulaire.
- Mme Dominique ANCEY, comme membre suppléant

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 22

9°) SIGNATURE DES CONTRATS CITEO 2018/2022 – BAREME F

Rapporteur : Mr Joël GUIN, Président

2017 est l'année de la fin du contrat 2012/2017 d'Eco-emballages ; L'éco-organisme, en charge de l'organisation de la collecte sélective des déchets ménagers en France, vient d'être agréé par l'ETAT, pour une nouvelle période de 5 années 2018/2022...

Par ailleurs et dans le même temps, Eco-emballages (Adelphe pour la valorisation du verre) et Eco-folio (éco-organisme agréé pour la valorisation du papier) viennent de fusionner à travers la nouvelle société CITEO (le « O » pour économie circulaire)

CITEO reprend donc à date les différents engagements de l'agrément donné par l'ETAT, comme l'éco-organisme responsable de l'organisation des collectes sélectives en France.

Ainsi pour la nouvelle période 2018/2022, des nouveaux contrats types sont proposés par CITEO, pour les emballages, le papier, le verre. Le principe de ces contrats est l'engagement du financement par CITEO des collectivités locales signataires : ce financement est proportionnel à la quantité et la qualité du tri sur le territoire, par habitant... ces apports financiers servent à financer le centre de tri du SIDOMRA, signataire du contrat, mais à travers lui les services de pré-collecte, collecte sélective de la communauté d'agglomération du Grand Avignon, des communautés de communes des Sorgues du Comtat et du Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse (pour le Thor et Châteauneuf de Gadagne).

Le comité syndical délibère pour autoriser le Président à signer les nouveaux contrats avec CITEO pour la période 2018-2022.

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 22

COMPTE RENDU du Comité Syndical du Lundi 6 novembre 2017

10°) CONTRAT COLLECTIVITES - CITEO - 2018/2022 - PAPIERS GRAPHIQUES

2017 est l'année de la fin du contrat 2012/2017 d'Eco-emballages ; L'éco-organisme, en charge de l'organisation de la collecte sélective des déchets ménagers en France, vient d'être agréé par l'ETAT, pour une nouvelle période de 5 années 2018/2022...

Par ailleurs et dans le même temps, Eco-emballages (Adelphe pour la valorisation du verre) et Eco-folio (éco-organisme agréé pour la valorisation du papier) viennent de fusionner à travers la nouvelle société CITEO (le « O » pour économie circulaire)

CITEO reprend donc à date les différents engagements de l'agrément donné par l'ETAT, comme l'éco-organisme responsable de l'organisation des collectes sélectives en France.

Le comité syndical décide d'opter pour la conclusion du contrat Collectivités – papiers graphiques avec CITEO pour la période 2018-2022.

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 22

11°) BILAN 2016/2017 DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT PEDAGOGIQUE AVEC FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT DE VAUCLUSE (FNE 84) POUR LA VALORISATION DES DECHETS

Le Président rappelle le partenariat mis en place depuis plusieurs années, entre le SIDOMRA et FNE 84, pour la campagne pédagogique de sensibilisation à la problématique des déchets et notamment la valorisation de ceux-ci par leur tri sélectif.

La convention a été renouvelée pour l'année scolaire 2016-2017 et celle-ci prévoit un bilan pédagogique fin 2017. Sachant que le montant de la participation du SIDOMRA sur la base de 50 demi-journées d'intervention est de 7500 € HT.

Le FNE 84 a transmis au SIDOMRA le rapport d'activités détaillé reprenant le bilan de l'année scolaire écoulée, au cours de laquelle 32 demi-journées ont été réalisées, dont 22 en classe et 10 visites du centre de tri.

Le Comité Syndical prend acte de la présentation de ce rapport et autorise le Président à poursuivre le partenariat avec FNE 84 pour la prochaine année scolaire 2017/2018.

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 22

12°) CONVENTION ENTRE LE SIDOMRA ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SORGUES ET DES MONTS DE VAUCLUSE – VISITE DU CENTRE DE TRI POUR LES COMMUNES HORS PERIMETRE SYNDICAL.

Par délibération n°9 du 5 décembre 2016 la SIDOMRA a délibéré pour signer une convention avec la CCPSMV pour faire visiter les installations du centre de tri des emballages de Vedène par les scolaires de son territoire.

La convention avait pour objet de fixer les conditions d'intervention du SIDOMRA dans l'organisation et la réalisation des visites du centre de tri des emballages de Vedène par les scolaires (CM1/CM2) des communes hors périmètre du SIDOMRA, Isle sur la sorgue et Saumane.

Le comité délibère pour renouveler cette convention pour l'année scolaire 2017-2018 et autorise le Président à signer la nouvelle convention à intervenir.

VOTE	
Adopté à l'unanimité	POUR : 22

COMPTE RENDU du Comité Syndical du Lundi 6 novembre 2017

INFORMATIONS DIVERSES :

Plus personne ne prenant la parole, le Président lève la séance à 17h40.

Le Président,
Joël GUIN

A handwritten signature in blue ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text 'SIDOMRA' around the perimeter, 'Le Président' in the center, and a small asterisk at the bottom.